



# PLAN LOCAL D'URBANISME Métropole Rouen Normandie

## 4.2 - Règlement graphique 4.2.4 - Annexes du règlement graphique 4.2.4.8 - Zoom Planche 2 : Implantation des constructions

Approuvé le 13 février 2020  
Modifié le 12 février 2024

Plan n° 41G



Echelle : 1 / 500



### IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

- ● ● Ligne de recul minimal d'implantation
- ◆ ◆ ◆ Ligne d'implantation

- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

